



N°DEL138-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **SEPT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **1^{er} DECEMBRE 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Philippe LAFFITTE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent LAFOURCADE – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Alexis ARRAS
Mme Chantal FRAYSSE

Donne pouvoir à :

M. Julien RELAUX
M. Philippe LAFFITTE

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Alexis ARRAS – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – Mme Chantal FRAYSSE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : LOGEMENT, HABITAT, GENS DU VOYAGE - POURSUITE DE LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L222-2 ;

Vu le Code de l'Energie, et notamment ses articles L232-1 et L232-2 ;



Vu le Code de la Construction et de l'Habitat ;

Vu la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'énergie ;

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Déploiement des plateformes de rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine » déployé par la région Nouvelle-Aquitaine pour assurer le service public d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de leur logement à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

En mars 2021, le Grand Dax a lancé sa plateforme de rénovation énergétique, simultanément avec les deux dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé :

- le Programme d'Intérêt Général (PIG),
- l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Ces deux derniers programmes sont destinés aux ménages modestes et très modestes et sont aidés financièrement par l'ANAH et par le Grand Dax.

Le suivi-animation de la plateforme de rénovation énergétique du Grand Dax est réalisé par SOLiHA, prestataire retenu dans le cadre d'un marché public d'une durée de 3 ans, pour un coût annuel 65 000€ TTC. A noter que ce prestataire anime également le PIG. Le cabinet Urbanis anime quant à lui le dispositif OPAH RU.

Ces trois dispositifs constituent un guichet unique appelé « Plateforme Habitat du Grand Dax », qui regroupe le conseil et l'accompagnement de tous les types de travaux (rénovation, adaptation logement) de tous les propriétaires et pour tous types de revenus (ANAH et hors ANAH).

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'ADEME, souhaite s'appuyer sur les collectivités pour déployer le Service public de conseil et d'Accompagnement des ménages pour la Rénovation Energétique de leurs logements (SARE).

A cette fin, la Région a lancé depuis 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel auprès des collectivités porteuses de plateformes dédiées à la rénovation énergétique.

Le Grand Dax compte candidater à ce nouvel AMI afin de bénéficier des aides financières de la Région, du Département des Landes et de l'Etat (taux de 80% du TTC) pour accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement en 2023.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la candidature du Grand Dax à l'appel à manifestation d'intérêt annuel de la Région auprès des collectivités porteuses de plateformes dédiées à la rénovation énergétique.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à présenter un dossier de candidature et à signer tous les documents s'y afférant.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 7 décembre 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS,